

Amherst, le 10 juin 2024

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 10^e jour du mois de juin 2024 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Robert Laperrière
Yves Duval

Daniel Lampron
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Madame la conseillère Caroline Champoux est absente et son absence est motivée.

Monsieur le maire soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 10 juin 2024

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 13 mai 2024**
 - 3.1 Résolutions numéros 098.05.2024 à 124.05.2024 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 mai 2024
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de mai 2024**
 - 4.1 Déboursés du 01-05-2024 au 31-05-2024 pour un montant total de 184 376.26 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 65 498.21 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Rapport du maire – Faits saillants du rapport financier
 - 6.2 Autorisation de déboursé – Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
 - 6.3 Fin de probation – employée 04-0060
 - 6.4 Octroi de mandat – Gestion des archives
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
 - 7.2 Avis de motion et présentation – Projet de règlement 592-2024 concernant les feux en plein air
- 8. Travaux publics**

- 8.1 Correction de la résolution 060.03.2024
- 8.2 Autorisation d'appel d'offre – Patinoire de Vendée

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Environnement - Rapport du conseiller responsable
- 9.2 Affectation surplus aqueduc

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Demande d'usage conditionnel UC003-2024 – 2425 Chemin du Lac Cameron
- 10.3 Octroi de mandat – Projet de règlement sur les unités d'habitation accessoire

11. Loisirs et culture

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Autorisation de signature – Programme d'infrastructure pour les aînés
- 11.3 Autorisation de signature – Programme de soutien aux politiques familiales municipales

12. Histoire et patrimoine

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 125.06.2024 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant le point suivant à affaire(s) nouvelle(s) :

- 13.1 Nomination des membres désignés au comité consultatif en sécurité incendie

Et en retirant le point suivant :

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable

Adoptée à la majorité

3 RÉS 126.06.2024 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024, résolutions numéros 098.05.2024 à 124.05.2024 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2024

4.1 RÉS 127.06.2024 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-05-2024 au 31-05-2024 pour un montant total de 184 376.26 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 65 498.21 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau présente les faits saillants du rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023. Le document sera disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

6.2 RÉS 128.06.2024 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 26 au 28 septembre 2024 à Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise un membre du conseil municipal à assister au congrès 2024 de la Fédération québécoise des municipalités, d'en défrayer les coûts d'inscription ainsi que les frais de déplacement selon la politique en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 11000 310.

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 129.06.2024 FIN DE PROBATION – EMPLOYÉE 04-0060

CONSIDÉRANT que l'employé 04-0060 a terminé sa période de probation telle que prévue à l'article 2.1 du Guide de l'employé;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé 04-0060 réalisée par monsieur Martin Léger, directeur général et madame Mylène Charlebois, conseillère aux finances;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et confirme l'employé 04-0060 dans ses fonctions.

Adoptée à la majorité

6.4 **RÉS130.06.2024** **OCTROI DE MANDAT – GESTION DES ARCHIVES**

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la gestion des archives de la Municipalité et l'importance de former l'employé responsable de leur gestion;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Service de gestion documentaire France Longpré;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger et octroi le mandat de gestion documentaire tel que plus amplement décrit à l'offre de services numéro 240081-05-01, au montant de 6 200.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 410.

Adoptée à la majorité

7 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 **SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de mai 2024. Durant le mois de mai, il y a eu six (6) interventions soit, cinq (5) de priorité « 1 » et une (1) de priorité « 3 ». Pour la même période il n'y a pas eu d'intervention majeure du service de sécurité incendie.

Monsieur Duval informe également l'assemblée de l'avancement du dossier de mise à niveau de la caserne de St-Rémi. Il est important de préciser que cette mise à niveau est une obligation de la CNESST et du CISSS.

Enfin, à la suite de l'avis de motion et à la présentation du projet de règlement 592-24 concernant les feux en plein air, au point suivant, monsieur Duval mentionne que l'encadrement des feux d'artifice fera l'objet, dans les prochains mois, d'un amendement au règlement sur les nuisances.

7.2 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 592-24 CONCERNANT LES FEUX EN PLEIN AIR**

Monsieur le conseiller Yves Duval présente le projet de règlement numéro 592-24 concernant les feux en plein air. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité.

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du 8 juillet 2024 sera présenté au conseil pour adoption le règlement numéro 592-24 concernant les feux en plein air.

8 **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **RÉS 131.06.2024** **CORRECTION DE LA RÉOLUTION 060.03.2024**

CONSIDÉRANT la résolution 060.03.2024 par laquelle le conseil autorisait l'ajout de trois (3) luminaires sur le territoire à des emplacements stratégiques;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter, en plus des trois nouveaux luminaires, sept lumières afin de compléter la transition de l'éclairage de rue au DEL;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil corrige la résolution 060.03.2024 telle qu'adoptée à l'assemblée du 11 mars 2024, en précisant que le déboursé total autorisé par le conseil est de 5 080.85 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité

8.2 **RÉS 132.06.2024** **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE – PATINOIRE DE VENDÉE**

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration de la patinoire de Vendée et les différentes options de resurfaçage ;

CONSIDÉRANT le coût de resurfaçage en béton faisant suite à l'ouverture des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres LOI2024-01 ;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de pouvoir comparer le prix d'une dalle de béton par rapport à un resurfaçage en bitume ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à aller en appel d'offres pour le resurfaçage de la patinoire de Vendée par l'application d'un enduit bitumineux ;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à mandater les professionnel requis, au besoin, afin de préparer les plans et devis.

Adoptée à la majorité

9 **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

9.1 **ENVIRONNEMENT – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Robert Laperrière informe le conseil de l'avancé du dossier de l'identification de territoire à titre « d'aire protégée » en collaboration avec l'organisme Éco-corridors laurentiens. Ce dernier accompagnera la Municipalité dans ce dossier. Une prochaine rencontre est prévue vers la fin du mois de juin.

9.2 **RÉS 133.06.2024** **AFFECTATION DU SURPLUS RELIÉ AU SERVICE DE L'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT les normes comptables en vigueur pour les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de ces normes il y aurait lieu d'affecter annuellement l'excédent des revenus sur les dépenses du service de l'aqueduc au lieu de l'affecter au surplus accumulé non affecté ;

CONSIDÉRANT que le surplus pour l'année 2023 n'avait pas été affecté au service de l'aqueduc;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à affecter au service de l'aqueduc le surplus pour l'année 2023 au montant de 15 537.50 \$.

Adoptée à la majorité

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mai 2024. Un total de vingt-quatre (24) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 3 052 701 \$.

10.2 RÉS 134.06.2024 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL UC003-2024 – 2425 CHEMIN DU LAC CAMERON

Étude de la demande d'usage conditionnel UC003-2024 telle que soumise pour la location court terme de la résidence localisée au 2425 Chemin du Lac Cameron.

CONSIDÉRANT que la résidence est localisée à plus de 500 mètres de toutes autres résidences louées à court terme;

CONSIDÉRANT que le pourcentage maximal de maisons louées à court terme n'est pas encore atteint pour le lac Cameron;

CONSIDÉRANT que la résidence de tourisme s'intègre bien dans le milieu et qu'il y a présence d'une bande tampon constituée d'éléments naturels;

CONSIDÉRANT qu'il y a une personne responsable qui peut intervenir rapidement lorsque les locataires contreviennent à la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme aux *Règlement 533-19 résidence de tourisme* et *Règlement 534-19 sur les usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la présente demande devrait être acceptée;

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande d'usage conditionnelle.

Un citoyen demande si le pourcentage maximum de résidence de tourisme autour du lac Cameron est atteint. Une autre citoyenne s'informe sur la capacité de l'installation septique par rapport à la capacité annoncée de la résidence de tourisme. Dans les deux cas, l'analyse de la demande est conforme aux normes applicables.

Il est proposé par monsieur Daniel Lampron

QUE la demande UC003-2024 pour la location court terme de la résidence localisée au 2425 Chemin du Lac Cameron soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.3 RÉS 135.06.2024 OCTROI DE MANDAT – PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT l'article 94 du projet de loi 31 qui introduit un régime dit « de plein droit » qui sera valide pour une période de cinq ans à compter du 21 août 2024, en vertu duquel un propriétaire pourra aménager un logement accessoire dans un bâtiment principal résidentiel malgré le contenu d'une réglementation d'urbanisme qui prévoirait le contraire;

CONSIDÉRANT que ce régime de plein droit sera applicable à un logement accessoire aménagé dans un bâtiment principal résidentiel, si celui-ci se situe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil ne s'oppose pas au projet de loi 31 mais désire encadrer l'aménagement de logement accessoire par l'établissement de normes spécifiques à cet usage;

CONSIDÉRANT de plus que le conseil désire encadrer l'établissement d'unité d'habitation accessoire (UHA), incluant le logement accessoire, sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que pour se faire il y a lieu d'amender le règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise madame France Granger, coordonnatrice au service de l'urbanisme et de l'environnement à demander une offre de services professionnels en urbanisme pour déposer un projet d'amendement afin d'encadrer les unités d'habitations accessoires, incluant les logements accessoires.

Adoptée à la majorité

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUES - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

11.2 RÉS 136.06.2024 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE POUR LES ÂÎNÉS

CONSIDÉRANT que le « Programme d'infrastructures municipales pour les aînés » (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que le PRIMA accorde un financement aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal autorise madame Élise Therrien à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMA;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à la majorité

11.3 **RÉS 137.06.2024** **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que, le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans la mise en œuvre de mesures ou projets prévus au plan d'action issu d'une PFM en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst souhaite présenter, en 2024-2025, dans le cadre de ce programme, une demande d'aide financière admissible pour la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise madame Élise Therrien à signer au nom de la Municipalité d'Amherst tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2024-2025 dans le cadre de ce programme et, si la demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière liée à ce même programme;

QUE le conseil confirme que monsieur Robert Cardinal est l'élu responsable des questions familiales.

Adoptée à la majorité

12 **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

13 **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

13.1 **RÉS 138.06.2024** **NOMINATION D'UN MEMBRE DÉSIGNÉ AU COMITÉ CONSULTATIF EN SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un membre désigné pour représenter la Municipalité d'Amherst au Comité consultatif en sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Yves Duval à titre de membre désigné au Comité de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à la majorité

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **RÉS 139.06.2024** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 55.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire